



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

## **DECISION N° 66/23**

### **MARCHE DE TRAVAUX**

- Le Maire de ST MARTIN DE CRAU,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 65/23 du 10 juillet 2023 portant sur les pouvoirs de décision du Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la décision d'aménager un terrain synthétique au Lion d'Or dans le cadre d'un marché passé en procédure adaptée,
- Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique,
- Vu l'analyse des offres du maitre d'œuvre,

#### **DECIDE AU NOM DE LA COMMUNE :**

De signer le présent marché et tout document se rapportant à son exécution avec l'entreprise CALVIERE, Mas du Coussoul Neuf, 71 Route d'Entressen, 13800 Istres, pour un montant de 153 240, 00 € HT.

Fait à ST MARTIN DE CRAU, le 27/11/2023.

**LE MAIRE,**  
**Christophe LAUFRAY**

